

Annexe au règlement de l'Ecole de Musique Multisite

Site de Montanaire

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique Ensemble de cuivres The Friend's Band.

Offre de cours

Les cours suivants sont proposés à l'école de musique :

- | | |
|------------------|-------------------------|
| - Cornet / Bugle | - Euphonium / Baryton |
| - Alto | - Basse |
| - Trombone | - Percussion – batterie |

Instruments

- 1) Si l'EM a la possibilité, elle remettra un instrument à l'élève. Un montant, par mois, sera facturé selon le type d'instrument. En cas de révision (usure normale), ces frais sont à la charge de l'EM. En cas de réparations dus à une mauvaise manipulation (chute, choc, cassure), elles seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM et les frais seront à la charge de l'élève ou à son représentant légal. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.
- 2) Si l'EM ne possède pas l'instrument, l'élève ou son représentant légal devra s'occuper de l'acheter ou de le louer auprès d'un magasin.

Salles de cours

Les cours sont dispensés dans les locaux de l'école de musique.

Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

En cas de démission en cours d'année scolaire, l'écolage reste dû pour l'année entière.

Une demande écrite de remboursement d'écolage et un certificat médical sont à adresser au responsable de l'EM pour toute maladie de plus de trois semaines.

Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes est, en principe obligatoire et se fait en accord avec l'enseignant, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron. La participation à ce concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et l'enseignant. Les lauréats du concours du Giron sont qualifiés pour la Finale Vaudoise des Solistes et Petits Ensembles qui se déroule chaque année au mois de novembre.

Renseignements et inscriptions

Responsable : Pascal Neuhaus
Adresse : Chemin du Muret 9, 1416 Pailly
Téléphone : 0795015048
Email : pascal.neuhaus@hotmail.com

Août 2017